

Appel à projets 2015

Démarches participatives

Date limite de réception des candidatures: 27 février 2015

Contexte

La période de profondes mutations économiques et sociales que nous traversons contribue à accentuer la crise de la représentation. Même si la participation est de plus en plus inscrite dans la loi, il ne suffit pas de la décréter pour qu'elle devienne réalité. Trop souvent, elle se cantonne à une injonction ou à un alibi, ce qui a pour effet de renforcer la défiance et le retrait des participants.

Pourtant, les expériences qui associent pleinement les usagers à la définition de l'action, à sa réalisation et à son évaluation s'enrichissent des apports de tous.

Pour les territoires les plus en difficulté, c'est la possibilité de développer des formes collectives de créativité et de développer leur attractivité.

Pour les personnes les plus fragiles et les plus isolées, c'est une occasion de montrer leurs capacités et leur utilité et de prendre leur place dans la cité.

Pour toute la société, c'est une chance de relever le défi de l'intelligence et de l'action collectives pour créer des liens, du bien commun et de l'efficacité.

Objectifs

Dans ce contexte, la Fondation de France fait le pari que la participation de toutes celles et ceux qui veulent retrouver un poids sur le cours de leur vie, peut être une opportunité pour penser et développer collectivement de nouvelles réponses.

La Fondation de France propose donc de soutenir en 2015, une quinzaine de démarches participatives innovantes dans leur méthode et qui donnent à chacun le pouvoir d'orienter, de décider et d'agir au service de la collectivité, ainsi que d'évaluer l'efficacité de ces actions, quels que soient leur territoire ou leur thématique.

Les porteurs de projet retenus seront invités par la Fondation de France à s'inscrire dans une démarche de partage des réflexions et des savoir-faire tirés de ces expériences.

Quelles sont les initiatives concernées ?

Cet appel à projets soutient des démarches concrètes et collectives qui développent la participation et le pouvoir d'agir des groupes et des personnes, notamment de ceux qui rencontrent le plus de difficultés.

Qui peut répondre ?

Cet appel à projets s'adresse à des organismes à but non lucratif :

- associations, réseaux d'associations, établissements dont l'activité relève de l'intérêt général ;
- collectifs de citoyens, d'habitants, d'usagers ;
- communes et groupements de communes de petite taille.

Critères de sélection

La Fondation de France appréciera la qualité globale du projet, son caractère innovant et son impact social durable. Le projet devra prendre en compte :

- la diversité des participants, avec une attention particulière aux plus vulnérables ;
- la qualité du débat collectif, qui doit permettre à chacun de faire valoir son point de vue ;
- la contribution des participants aux initiatives, aux choix, aux décisions et aux actions ;
- l'ancrage territorial, avec une attention particulière aux territoires en difficulté.

En 2015 la Fondation de France s'intéressera notamment aux projets impliquant les jeunes, à ceux proposés par des acteurs de territoires ruraux ainsi qu'aux démarches innovantes dans le domaine des nouvelles technologies en lien avec la participation.

Ne seront pas retenus :

- les projets liés à des obligations légales ;
- les activités habituelles des organismes ;
- les projets de formation et d'accompagnement qui ne s'intègrent pas directement dans un projet participatif ;
- l'organisation d'événements, de rencontres, d'animations, d'activités, etc. qui ne s'inscrivent pas dans un projet participatif ou qui n'ont pour objet que sa valorisation ;
- les projets d'accompagnement individuel ;
- les projets qui se déroulent majoritairement hors du territoire français.

Comment répondre ?

1 Lettre de candidature

Les porteurs de projets doivent envoyer une lettre type de candidature (téléchargeable sur le site fondationdefrance.org, rubrique *Trouver un financement*) avant le 27 février 2015 par courriel **et** par voie postale à :

Fondation de France
Programme Démarches participatives
40 avenue Hoche – 75008 Paris
demarchesparticipatives@fdf.org

Les candidats qui ne seront pas retenus seront informés par écrit.

2 Dossier de demande de subvention

Les candidats retenus devront remplir le dossier de demande de subvention complet qui leur sera envoyé.

Ils devront le retourner par courriel et par voie postale, accompagné des pièces demandées au plus tard le 2 avril 2015.

N.B. : un modèle de dossier de demande de subvention est présenté sur le site de la Fondation de France pour information mais ne peut pas être rempli.

Un jury présélectionnera les dossiers qui seront instruits.

Les candidats qui ne seront pas retenus seront informés par écrit.

3 Instruction et sélection

Les porteurs de projets présélectionnés seront contactés pour instruction entre mi-avril et mi-juin.

La décision de financement sera communiquée mi-juillet 2015 par voie postale après la réunion du jury final.

Avec les 744 fonds et fondations qu'elle abrite, la Fondation de France a soutenu près de 140 000 projets d'intérêt général qui répondent à quatre grands enjeux : l'aide aux personnes vulnérables, le développement de la connaissance (recherche, culture, éducation, formation), l'environnement et le développement de la philanthropie. Indépendante et privée, la Fondation de France ne reçoit aucune subvention et ne peut agir que grâce à la générosité des donateurs.